

## **"Il est urgent de légiférer"**

LA DH

27/04/2010

**BRUXELLES** La lumière posée sur le (presque) quotidien de Georges De Coster travestit-elle un transport médico-sanitaire au sommet de sa courbe ? Certainement pas. Semaine passée encore, la députée Françoise Schepmans (MR) y allait d'une proposition d'ordonnance concernant l'aide médicale urgente. *"Tous les abus sont permis, en l'absence de réglementations régulant ce secteur"*, dénonça-t-elle en compagnie d'une autre députée, la FDF Caroline Persoons. Nourrissant son propos d'exemples, la première vice-présidente du parlement de la communauté française se demanda ce que pouvaient des ambulanciers face à un arrêt cardiaque survenant lors d'un

trajet, dès lors qu'ils n'ont aucune obligation de formation. Réponse ? *"Rien"*. Pas édifiant, ça ?

*"L'assainissement du secteur"*, Françoise Schepmans le quémande avec d'autant plus de vigueur que *"manque de transparence, jungle des tarifs, absence de cadre légal"*, etc. s'avèrent des griefs relevés... en 2003, déjà. Dans un dossier de Test-Santé. Or, depuis, et ce, malgré un remous certain dans l'opinion publique, *"peu de chose ont changé"*.

À ce jour, la proposition libérale a toutefois été rejetée (*"L'illusion du monopole du cœur est tenace !"*). Malgré, paraît-il, une insistance tenace du secteur.

G. Be